

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007012

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants de la commune auprès de la Maison du Combattant

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Maison des Anciens Combattants et victimes de guerre,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les représentants de la Commune ci-après au Conseil d'Administration de la Maison des Anciens Combattants et victimes de guerre :

- M. Gérard HUET
- M. Bernard ORANTIN

Le Maire étant membre de droit.

Pour le Maire

L'adjoint délégué